

Guide des membres du Groupe Thématique Logiciel Libre dans Systematic.

(v 0.91)

Roberto Di Cosmo

17 février 2009

Table des matières

1 Poles de compétitivités: quelques repères	3
1.1 Mission et fonctionnement d'un GT de Systematic	3
1.1.1 Objectifs et moyens	3
1.2 Le Groupe Thématique Logiciel libre (GTLL)	3
1.3 Le role et la nature des membres du GTLL	3
2 Les instances du GTLL	4
2.1 Le comité de pilotage	4
2.2 Le comité de projets	4
3 Les instruments	5
3.1 Les Projets ANR	5
3.1.1 Le rôle du GTLL dans la sélection	5
3.1.2 Impact de la labélisation	5
3.1.3 Calendrier	5
3.2 Les projets FUI (Fond Unique Interministériel)	5
3.2.1 La sélection du projet	5
3.2.2 Le montant des subventions	6
3.2.3 Les financeurs	6
3.2.4 Calendrier	6
3.2.5 Historique	6
3.3 Les fonds FEDER	7
3.3.1 Le rôle du GTLL dans la sélection	7
3.3.2 Calendrier	7
4 Les calendrier annuel	8
5 Qui fait quoi	9
5.1 GTLL: Comité de Pilotage	9
5.2 GTLL: Comité de Projets	9

6	La Charte du Groupe Thématique Logiciel Libre	10
6.1	Les résultats de nos travaux sont des logiciels libres.	10
6.2	Engagement des membres vis à vis des brevets logiciels.	10
6.3	Nota bene	10
A	Historique des modifications	11

1 Poles de competitivités: quelques répères

1.1 Mission et fonctionnement d'un GT de Systematic

En general, un GT dans Systematic partage les objectifs et les moyens du Pole, tout en les declinants sur le champs thematique qu'il s'est choisi.

1.1.1 Objectifs et moyens

Parmi les *objectifs* principaux d'un pôle de compétitivité, on peut mentionner:

- rendre plus attrayant le territoire du pôle, plus compétitives ses entreprises, et obtenir une visibilité internationale; pour cela
- structurer le secteur en apportant de la cohérence, et une vision à moyen et long terme; pour cela
 - construire une feuille de route technologique et business
 - fédérer les acteurs autour de cette feuille de route
- catalyser la collaboration entre PME, Grands Groupes, Enseignement Supérieure et Recherche
- identifier les formations qui manquent, et en susciter l'émergence

Pour atteindre ses objectifs, un pôle dispose d'un certain nombre d'instruments, sur lesquels on reviendra plus avant, mais qu'on peut résumer ici:

- le financement de projets de R&D dans la zone du pôle (FUI et FEDER)
- l'abondement au financement de projets ANR
- la suggestion de thèmes prioritaires à l'ANR
- des liaisons interpoles/internationales (Europe, ITEA)
- un contact privilégié avec Oseo, la DRIRE et le CRITT
- un (petit) budget pour des opérations d'animation et communication

1.2 Le Groupe Thématique Logiciel libre (GTLL)

Dans le GTLL, nous avons un surplus de travail à faire, en raison de l'évolution rapide, et de la jeunesse du domaine, et notamment:

- aider à fusionner les projets similaires (il y a bien d'acteurs qui ont des idées similaires et ne se connaissent pas suffisamment)
- faire émerger des offres intégrées, mettant en relation les diverses technologies disponibles dans la région
- identifier et proposer un défi fédérateur à moyen terme

1.3 Le role et la nature des membres du GTLL

Les membres de Systematic (et donc a fortiori du GTLL) ont vocation à faire évoluer la roadmap, à participer aux projets R&D, à contribuer à la création des formations.

En retour, ils sont soutenus à travers des projets de R&D, trouvent un endroit (le GT ou le pôle) où ils sont mis en relation entre eux, avec leurs clients potentiels, et avec des partenaires internationaux, et bénéficient de la visibilité du GT/Pôle, et de ses actions d'animation.

Il en suit que les membres doivent être capables d'avoir une activité de R&D (ce qui n'est pas le cas de tous les acteurs associatifs, par ailleurs très importants, de notre communauté).

2 Les instances du GTLL

Les structures essentielles qui assurent le fonctionnement du Groupe Thématique Ouverture sont le comité de pilotage et le comité des projets, décrits par la suite.

2.1 Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est constitué de 8 à 12 membres, et assure les missions suivantes:

- audition et accueil des nouveaux membres
- définition des objectifs technologiques et marché du GTLL
- pre-labélisation des projets de R&D, qu'il propose au Bureau du Pôle
- animation de la communauté
- maintien des contacts interpoles/internationaux
- représentation des membres
- accueil des acteurs concernés par ses thématiques

Le comité de pilotage se réunit au moins 6 fois par an; il est animé par un président industriel et un vice président académique.

2.2 Le comité de projets

Le Comité de Projets est un réseau des membres actifs dans l'ensemble des établissements académiques et de recherche et des partenaires industriels membres du Groupe Thématique Logiciel Libre. Sa composition est arrêtée par le Comité de Pilotage du Groupe Thématique Logiciel Libre sur proposition du Président du Comité de Pilotage. Le Comité de Projets est désigné pour une durée de 3 ans à compter de sa création. Toute modification de sa composition est soumise pour validation au Comité de Pilotage.

Le Comité des projets assurent les missions suivantes:

- Il veille à la définition de la roadmap technologique liée aux objectifs du GTLL et définis par le Comité de Pilotage. Il est à l'origine de l'élaboration de propositions qui sont validées par le Comité de Pilotage. Il assure la liaison avec les différents Groupes Thématiques de System@tic sur les aspects technologiques (exemples: telecom, sécurité défense, OCDS, etc.)
- Il contribue à la sélection des projets en fournissant l'expertise nécessaire à leur évaluation ainsi qu'à leur suivi (cf. procédure de labélisation System@tic)
- Il veille à l'émergence de nouveaux projets et d'idées innovantes en s'appuyant principalement sur les membres du GTLL et avec le support du Pole System@tic. Afin de faciliter cette mission, il établira la cartographie des compétences, expertises et activités des différents membres.
- Il joue un rôle important dans l'animation de la communauté de R&D:
- Il mène des actions sur la formation afin de favoriser l'émergence de compétences adaptées aux besoins de la filière.

Le Comité de Projets est dirigé par un Président qui siège au Comité de Pilotage et a pour mission d'établir le lien entre le Comité de Pilotage et le Comité de Projets. Il organise la vie du Comité de Projets et rend compte au Comité de Pilotage au sein duquel il participe à toute prise de décision en sa qualité de membre. Un vice-président académique peut être désigné pour assister le président sur tâches de nature plus spécifiquement académique.

3 Les instruments

Le GTLL dispose pour faire avancer son agenda d'un ensemble d'instruments de financement, qui sont, à la date de la rédaction de ce document, de trois natures, avec des contextes, contraintes et attentes différents.

3.1 Les Projets ANR

Les projets financés par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) sont le plus souvent des projets de recherche en amont, avec la possibilité d'échouer, liée aux activités ou la Recherche est largement plus importante que le Développement.

3.1.1 Le rôle du GTLL dans la sélection

Le GTLL peut indiquer, à travers la labélisation d'un projet ANR, si le résultat du projet (au cas où il soit retenu et il obtienne les résultats attendus, ce qui n'est pas garanti) sera utile (voir très utile) à la stratégie du GT. A titre d'exemple: un projet centré sur la conception de langages avancés pour la manipulation sûre de données XML est clairement très intéressant pour le GTLL, parce-que en cas de succès cela permettra d'améliorer grandement la qualité des logiciels développés par les acteurs du GTLL.

On ne nous demande pas d'effectuer une évaluation sur le fond, ni scientifique, ni budgétaire: elle sera faite par les experts ANR.

La décision de labéliser un projet est du ressort du GTLL, sans besoin de remonter aux autres instances de Systematic.

3.1.2 Impact de la labélisation

Si un projet labélisé est retenu par l'ANR, un abondement d'environ 10% est d'habitude affecté au projet, grâce au label du pôle. Le label d'un pôle n'est pas nécessaire pour soumettre un projet ANR.

3.1.3 Calendrier

Les appels ANR sont étalés le long de l'année: la date limite pour demander la labélisation auprès du GTLL est la même que la date limite pour le dépôt du dossier auprès de l'ANR. En cas de labélisation, c'est le GTLL qui transmet directement l'attestation à l'ANR.

3.2 Les projets FUI (Fond Unique Interministériel)

Les projets du Fond Unique Interministériel sont les instruments principaux de l'action d'un Pôle de compétitivité.

Avec une durée qui est normalement d'environ 2 ans chez Systematic, ces projets de R&D mettent plus l'accent sur le développement que la recherche, ils sont plus proches de l'application immédiate (pre-compétitifs, comme on dit), sont plus proches du transfert de technologie que de sa création, et l'existence de débouchés clairs sur le marché est un critère majeur de sélection.

3.2.1 La sélection du projet

Le GTLL s'exprime sur le fond du projet: on regarde le contenu scientifique et technique, le positionnement stratégique du projet, l'impact attendu en terme de

marché et d'emplois, l'adéquation avec les objectifs prioritaires du GTLL.

Le GTLL ne se prononce pas spécialement sur la partie financière, parce-que le projet sera ensuite expertisé en profondeur par la DGE, de les services de l'Etat, tel la DRIRE, vont aller vérifier sur le terrain la nature et les capacités des entreprises qui y participent; il est assez fréquent que le montant demander pour ces projets subisse un rédimensionnement suite a cette expertise.

La labélisation est faite par le Directoire de Systematic, sur avis du Bureau Exécutif, qui auditionne les projets qui ont été retenus par le GTLL; si la labélisation est obtenue, les porteurs de projets peuvent déposer leur projet auprès des services de l'Etat, et la décision finale sur le financement est prise dans les deux mois suivant, après examen par la DGE, la région IdF, et les départements concernés.

Cela fait bien 4 niveaux de filtre, trois internes à Systematic, et un au niveau des services de l'état et des collectivités, et l'expérience montre qu'entre l'idée du projet et son financement effectif passent moins de 12 mois.

3.2.2 Le montant des subventions

Sans oublier que le montant qu'on demande n'est pas forcément celui que l'on obtient, il vaut la peine de rappeler que le financement varie beaucoup selon les acteurs:

- laboratoires: 100% des coûts additionnels;
- PME dans le zonage du Pôle: 45% du coût total; *attention*: cela revient aux PME de s'informer auprès du Secrétariat Permanent de leur couverture par le zonage du pôle;
- Grands Groupes: 25% du coût total, à partir du FUI 8

Pour plus de détails sur les modalités précises des financements, qui sont soumises à des évolutions fréquentes, et revêtent une certaine technicité, on vous suggère de consulter la page <http://tinyurl.com/5orwxb>.

3.2.3 Les financeurs

Un élément de complexité du FUI est que le financement est tripartite: les fonds viennent de l'Etat, des régions et des départements, et les entités financées pourraient en théorie se voir contraintes à signer une convention par financeur. En pratique, les services publics veillent à optimiser l'allocation des ressources, et minimiser le nombre de conventions à signer.

3.2.4 Calendrier

Il y a en général deux appels à projets par an, un avec échéance le 30 avril, l'autre le 30 Novembre, et pour le montage du projet, son analyse par le GTLL et le pôle, on démarre les opérations environ deux mois auparavant.

3.2.5 Historique

On utilise souvent le terme FUI n (avec n entier) pour indiquer le n -ième appel à projets (le GTLL a participé au FUI 5, FUI 6 et FUI 7), avec 5 projets retenus entre FUI 5 et FUI 6, environ 13Me d'assiette pour 6Me de subvention, qui est répartie comme suit:

- 60% PME

- 25% laboratoires
- 15% grands groupes

3.3 Les fonds FEDER

Depuis septembre 2008, Systematic, et donc le GTLL, a repris la gestion des fonds européens régionaux FEDER, qui ont pour finalité de soutenir des projets de R&D moins ambitieux que le FUI (maximum 1.5 Me d’assiette) sans possibilité de financement pour les grands groupes, et orientés au développement de zones défavorisées (en région Ile de France, il y en a un certain nombre, et même certains quartiers de Paris y ont droit).

3.3.1 Le rôle du GTLL dans la sélection

Dans le cas des projets FEDER, le pôle assure l’*ensemble* de l’activité d’évaluation, avec une expertise sur le fond du projet, y compris les aspects financiers, et doit assurer le suivi du projet ensuite, en fournissant les experts qui valideront les résultats lors des réunions annuelles de suivi.

Le GTLL se doit donc de regarder bien tous les aspects du projet parce-que il n’y aura pas d’autre expertise ensuite, à part celle des autres instances du pôle (Bureau Exécutif et éventuellement Directoire).

3.3.2 Calendrier

Le calendrier est calqué sur celui du FUI, mais le financement est plus rapide, parce-que il n’y a pas pluralité de financeurs.

4 Les calendrier annuel

La vie du GTLL est marquée par une série d'événements annuels dont les principaux sont:

Pour le GTLL:

Plénières : une réunion plénière se tient en générale deux fois par an, environ deux à trois mois avant les appels à projets FUI (typiquement en Septembre et en Janvier); elle a vocation à reunion l'ensemble des membres pour présenter les informations importantes et faire émerger des propositions de projets: c'est à cette occasion que les membres peuvent présenter leur projets et rencontrer des partenaires

Séminaire : des séminaires mixte entre académique et industriels se tiennent dans l'année; ce sont des occasion de faire rencontrer des technologies et des acteurs industriels

Pour l'ensemble du Pôle:

La Convention du Pôle : se tient autour du mois de Juin, et réunit l'ensemble des membres du Pôle

Le Forum du Pôle : se tient autour du mois de Novembre, réunit l'ensemble des membres du Pôle, mais est ouverte à un large public

5 Qui fait quoi

5.1 GTLL: Comité de Pilotage

Président

Octobre 2007-Décembre 2008 : Roberto Di Cosmo

Vice-Président

Octobre 2007-Décembre 2008 : François Bancilhon

Membres :

- Philippe Carré
- Stéphane Fermigier
- Christophe Lacroix
- Jean-Pierre Laisne
- Gilles Lehmann
- Pierre Paradinas
- Amal El Fallah Seghrouchni

Sécrétaire

Octobre 2007-Décembre 2008 : François Cuny

5.2 GTLL: Comité de Projets

Président

Octobre 2008- : Philippe Carré

Vice-Président

Octobre 2008- : Emmanuel Chailloux

6 La Charte du Groupe Thématique Logiciel Libre

6.1 Les résultats de nos travaux sont des logiciels libres.

Lorsque nous réaliserons de nouveaux composants logiciels, à travers des projets de R&D financés par le biais du pôle, nous les publierons sous une licence compatible avec les principes du logiciel libre, et notamment une licence reconnue par la FSF, l'OSI, ou qui épouse les principes énoncés par la FSF et/ou l'OSI, comme, par exemple, la famille de licences libres de droit français CeCILL. Nous agirons en sorte que les travaux libres ainsi produits soient largement connus, distribués et utilisés.

6.2 Engagement des membres vis à vis des brevets logiciels.

Doter d'une licence libre un logiciel développé ne suffit pas à garantir que ce logiciel pourra effectivement être librement diffusé, utilisé et modifié en accord avec la licence : si ce logiciel est soumis à des brevets, le détenteur de ces brevets peut en limiter ou interdire l'usage, indépendamment de la licence du logiciel. De telles restrictions ou limitations annuleraient l'effet d'avoir choisi une licence libre, et iraient donc contre la mission du Groupe Thématique Ouverture. Ce danger est déjà pris en compte dans certaines licences libres, mais pas dans toutes. Nous demanderons donc à tout acteur membre du Groupe Thématique Ouverture de s'engager formellement *et définitivement* à ne faire valoir, contre tout logiciel libre qu'il développera dans le cadre d'un projet proposé par le Groupe Thématique Ouverture et labellisé par le pôle, aucun brevet qu'il détient et qui pourrait couvrir, en tout ou en partie, des fonctionnalités qu'il a incorporé au dit logiciel, ou qui y ont été incorporées par un tiers avec son accord et ceci tant que ce logiciel sera utilisé conformément à la licence.

6.3 Nota bene

Cette charte permet à *tous* les acteurs de participer, même ceux qui développent d'importantes activités dans le domaine du logiciel propriétaire, ou qui détiennent des portefeuilles de brevets : la seule condition est de respecter les règles ici énoncées pour ce qui concerne les projets de R&D financés par le biais du Groupe Thématique Ouverture.

A Historique des modifications

17/2/2009 : corrigé erreur dans le montant de financement des grands groupes au FUI8, qui est bien de 25%